



COMMUNE
LE VIGNON-EN-QUERCY

Séance du 18 mars 2022

Nombre de membres en	Le 8 avril 2022, à 19H00.
En exercice : 19	Le Conseil Municipal de la commune de Le Vignon-en-Quercy, dument convoqué le 01 avril 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire.
Présents : 15	Sont présents : Marielle ALARY, Pierre FOUCHE, Catherine LOUBIERE, Pierre LABANT, Christiane BOYER, Christian DAURAT, Danielle MORINIERE, Anne LEYMAT, Louis BONNEVAL, Pierre LEYMAT, Magalie GERAUD, Jean-Pierre RUARD, Valérie MEVOLLON-TALLIS, Nicole CASAGRANDE, Martine GARNIER.
Votants :	
Pour :	
Contre : 0	Excusés et représentés : Patrick FAURI, Jean-Paul BOURDET, Théo BELAUBRE
Abstentions : 0	Absente : Cendrine CHANTEPIE
	Secrétaire de séance : Valérie MEVOLLON-TALLIS

Ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2021 Commune
- Vote du Compte Administratif 2021 Assainissement
- Vote du Compte Administratif 2021 Lotissement Bas de Briat
- Vote du Compte de Gestion - Commune
- Vote du Compte de Gestion - Assainissement
- Vote du Compte de Gestion - Lotissement Bas de Briat
- Vote du taux d'imposition 2022 bâti et non bâti
- Vote subventions associations
- Vote du Budget Primitif 2022 – Commune
- Vote du Budget Primitif 2022 – Assainissement
- Vote du Budget Primitif 2022 – Lotissement Bas de Briat
- Vote affectation du résultat – Commune
- Vote affectation du résultat – Assainissement
- Vote affectation du résultat – Lotissement Bas de Briat
- Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- Mise à disposition gracieuse des salles communales des Quatre-Routes du Lot en période préélectorales et électorale et pour les 18 ans d'un jeune de la commune
- Installation capteur CO2 pour les écoles
- Point élections
- Accueil réfugiés Ukrainiens

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19H10.

Madame ALARY présente Mme Chrystel CORNIOT qui est conseillère aux décideurs locaux

Mme Valérie MEVOLLON-TALLIS est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Pierre FOUCHÉ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par la Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		224 260,09		68 631,74		292 891,83
Opérations de l'exercice	924 016,89	991 649,36	328 627,22	114 147,56	1 252 644,11	1 105 796,92
TOTAUX	924 016,89	1 215 909,45	328 627,22	182 779,30	1 252 644,11	1 398 688,75
Résultats de clôture		291 892,56	-145 847,92			146 044,64
Restes à réaliser			162 667,50	248 684,00	162 667,50	248 684,00
TOTAUX CUMULES	924 016,89	1 215 909,45	491 294,72	431 463,30	1 415 311,61	1 647 372,75
RESULTATS DEFINITIFS		291 892,56	-59 831,42			232 061,14

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme Marielle ALARY, maire sort de la salle et le conseil procède au vote

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

13-2022 Compte Administratif 2021 - Assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Pierre FOUCHÉ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par la Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		625.52		61.00		686.52
Opérations de l'exercice	1 234.04	1 678.23	573.00	634.00	1 807.04	2 312.23
TOTAUX	1 234.04	2 303.75	573.00	695.00	1 807.04	2 998.75
RESULTATS de clôture		1 069.71		122.00		1 191.71

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme Marielle ALARY, maire sort de la salle et le conseil procède au vote

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

14-2022 Compte Administratif 2021 – Lotissement Bas de Briat

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Pierre FOUCHÉ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par la Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		37 200,20	3 922,97		3 922,97	37 200,20
Opérations de l'exercice	132 070,15	113 580,84	80 112,52	103 901,06	212 182,67	217 481,90
TOTAUX	132 070,15	150 781,04	84 035,49	103 901,06	216 105,64	254 682,10
Résultats de clôture		18 710,89		19 865,57		38 576,46

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme Marielle ALARY, maire sort de la salle et le conseil procède au vote

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

15-2022 Compte de Gestion - Commune

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget de la commune de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMMENTAIRE

Mme CORNIOT précise que le compte de gestion correspond bien au Compte Administratif

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

16-2022 Compte de gestion - Assainissement

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget du service assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMMENTAIRE

Mme CORNIOT précise que le compte de gestion correspond bien au Compte Administratif

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

17-2022 Compte de gestion – Lotissement

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget du lotissement Bas de Briat de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMMENTAIRE

Mme CORNIOT précise que le compte de gestion correspond bien au Compte Administratif

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

18-2022 ANNULEE Remplacée par la délibération 26-2022

20-2022 Affectation du résultat - Commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **68 631,74**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **224 260,09**

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 145 847,92

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 67 632,47

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 162 667,50

En recettes pour un montant de : 248 684,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 59 831,42

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 59 831,42

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 232 061,14

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

21-2022 Affectation du résultat - Assainissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **61.00**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **625.52**

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 61.00

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 444.19

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00

En recettes pour un montant de : 0.00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 069.71

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

22-2022 Affectation du résultat - Lotissement Bas de Briat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **3 922.97**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **37 200.20**

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 19 865.57

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 18 710.89

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00

En recettes pour un montant de : 0.00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 18 710.89

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

19-2022 Subventions associations

Madame la Maire informe l'assemblée que chaque année la commune soutient et encourage l'action associative en attribuant subventions.

M. Pierre Fouché donne lecture du montant des subventions pour chaque association concernée dont l'état est joint à la présente délibération. Mme Magalie GERAUD, Mme Anne LEYMAT et M. Pierre LABANT ne prennent pas part au vote car ils sont trésoriers ou présidents d'associations.

Subvention versée aux associations - Article 6574

	Subvention votée en 2020	Subvention versée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention proposée 2022
Association Sauvegarde du Patrimoine Cazillac	260	260	260	260,00
Exceptionnelle	2000	2000		
Fondation du patrimoine				
Société de chasse de Cazillac	260	260	260	260,00
Exceptionnelle	1000	1000	1000	
APE Collège de Martel	50	50	50	50,00
Association Quatre Routes Football Club	300		400	400,00
Foyer Socioéducatif Vayrac	50	50	100	130,00
APE Collège de Vayrac	50	50	100	130,00
Assoc musée de la Résistance du Lot	50	50		50,00
AAPPMA (Assoc. de Pêche)	26	260	260	260,00
Amicale bouliste	260	260	260	260,00
Amicale Anciens Combattants Vayrac	260	260	260	200,00
Assoc Rayon de Soleil	260	260	260	260,00
Exceptionnelle				500,00
Assoc 'L'assiette volante'	350			
Coopérative scolaire Ecole Martel	125			
Coopérative scolaire Quatre-Routes	2000	2000	2000	1 800,00
Comité de Jumelage	260	260	260	260,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	900	900	900	900,00

Vivre à la Maison de Retraite Martel	100	100	100	100,00
Club des Tilleuls	260	260	260	260,00
Entente sportive Cazillac-Sarrazac	600	600	500	500,00
Association Santé Avenir (SDIADPA)	500	500	500	500,00
Association de chasse de Maslafon	260	260	260	260,00
FNACA Canton Martel	100	100		100,00
Coopérative scolaire Cazillac	420	420	420	300,00
APE RPI Ecole	260		260	260,00
Comité des fêtes de Cazillac			260	260,00
Comité des fêtes du Vignon-en-Quercy				260,00
Don du sang				50,00
Association Multirencontre du Rionet - Subvention	300	300	300	260,00
Accueil de loisirs	7610,16	7610,16	7610,16	7 610,16
Exceptionnelle	12446,15	12446,15	7471,38	6 228,25
Exceptionnelle			1040	1 040,00
SYDED	6574,6			
TOTAUX		30516,31	25351,54	23 708,41

Votants : 18	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

COMMENTAIRES

M. Louis BONNEVAL fait remarquer qu'il y a 2 comités des fêtes, 2 clubs de foot et que donc les subventions sont multipliées par 2. Il indique que l'association du Patrimoine qui regroupe les habitants de toute la commune ne touche qu'1 subvention ce qui pénalise l'action de se regrouper.

Mme Marielle ALARY répond que la commune nouvelle encourage la fusion des associations mais ne peut l'obliger. Par contre, elle préfère verser une seule subvention mais encourager par ailleurs les actions avec des aides exceptionnelles.

26-2022 Taux des taxes foncières 2022 bâti et non bâti

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article 16 de la loi finances pour 2021 les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2022 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou la sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2022, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2021, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III des l'article 29 de la loi de finances pour 2022).

Elle propose de voter les taux suivant pour l'année 2022 :

- Foncier bâti = 44.49 % (soit un taux appliqué sur Cazillac de 39.45% et un taux sur Les Quatre-Routes de 46.89%)
- Foncier non-bâti = 129.00% (soit un taux appliqué sur Cazillac de 112.85% et un taux sur Les Quatre-Routes de 175.69%)

Votants : 18	Pour : 14	Contre : 1	Abstentions : 3
--------------	-----------	------------	-----------------

COMMENTAIRES

Mme la maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition communal autrement dit de poursuivre le lissage fiscal tel qu'il a été voté la première année de la commune nouvelle. Même sans augmentation le produit fiscal sera un peu plus élevé que l'année dernière à cause de l'augmentation des bases.

M. Fouché rappelle que les taux proposés regroupent aussi les taux du département comme l'année dernière, ce qui explique que les taux semblent élevés.

Mme Nicole CASAGRANDE demande si la disparition de la taxe d'habitation va être compensée

Mme Marielle ALARY répond que oui.

Vote du Budget Primitif 2022 - Commune

M. Pierre FOUCHÉ présente le Budget Primitif 2022

COMMUNE LE VIGNON EN QUERCY - COMMUNE LE VIGNON EN QUERCY - BP (projet de budget) - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 216 804,14	984 743,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 232 061,14
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 216 804,14	1 216 804,14
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 182 372,06	1 242 203,48
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	162 667,50	248 684,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 145 847,92	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 490 887,48	1 490 887,48
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 707 691,62	2 707 691,62

Votants : 18

Pour : 16

Contre : 2

Abstentions : 0

Commentaires

Mme Marielle ALARY précise que le budget va permettre de réaliser les actions prévues tout en gardant une certaine prudence sur l'inflation et l'augmentation des prix de l'énergie. Les résultats du dernier recensement seront communiqués au mois de mai. Ils pourraient laisser apparaître une légère baisse de la population.

M. Christian DAURAT explique que l'achat d'un tracteur balayeuse permettra un meilleur suivi du balayage et du désherbage, ainsi que la compensation de l'absence des agents pendant leurs congés.

L'agrandissement du local technique des Quatre-Routes est envisagé. Cela pourrait être compensé par la vente de l'atelier de Lasvaux.

Vote du Budget Primitif 2022 - Assainissement

M. Pierre FOUCHÉ présente le Budget Primitif 2022

ASSAINISSEMENT CAZILLAC - ASSAINISSEMENT - LE VIGNON-EN-QUERCY - BP (projet de budget) - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 854,00	1 784,29
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 069,71
	-	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 854,00	2 854,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	756,00	634,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 122,00
	-	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	756,00	756,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 610,00	3 610,00

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Vote du Budget Primitif 2022 – Lotissement Bas de Briat

M. Pierre FOUCHÉ présente le Budget Primitif 2022

LOTISSEMENT BAS DE BRIAT - LOTISSEMENT BAS DE BRIAT - LE VIGNON-EN-QUERCY - BP (projet de budget) - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	101 142,81	82 431,92
+		+	+
R	E		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	O		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 18 710,89
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		101 142,81	101 142,81
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	94 228,38	74 362,81
+		+	+
R	E		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	O		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 19 865,57
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		94 228,38	94 228,38
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		195 371,19	195 371,19

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Mme Nicole CASAGRANDE s'excuse et quitte le conseil à 21H00

23-2022 Adhésion au Conseil d'Architecture et d'Environnement (CAUE)

Le CAUE (Conseil d'Architecture et d'Environnement) est un organisme public indépendant de conseil « à la disposition des collectivités qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement ». Les interventions du CAUE sont gratuites tant pour les particuliers que les collectivités.

Depuis 2011, les communes ont la possibilité d'adhérer à cet organisme moyennant une cotisation fixée en Assemblée générale. Pour les communes de 701 à 1500 habitants, la cotisation annuelle est fixée à 120 euros.

Madame la maire propose au Conseil, comme un tiers des communes du Lot, d'adhérer au CAUE du Lot dès cette année 2021 et de désigner la personne qui représentera la commune dans cette instance

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE d'adhérer au CAUE du Lot pour l'année 2022

APPROUVE le montant de la cotisation annuelle 2022 de 120 €

AUTORISE Mme la Maire à renouveler chaque année cette adhésion et à payer la cotisation y afférant

DECIDE d'imputer cette dépense au budget 6281

DESIGNE Mr Pierre LABANT pour représenter la commune au sein du CAUE.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

24-2022 Mise à disposition gracieuse des salles communales du Vignon-en-Quercy

➤ En période préélectorale et électorale

D'après l'article L. 2144-3 du Code général des collectivités territoriales, « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. La maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation ». Par souci de transparence, d'équité de traitement et de sécurité juridique,

les modalités de mise à disposition de salles pour les candidats ou partis politiques candidats à une élection doivent ainsi être précisées.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2144- 3,

Considérant la nécessité de préciser les conditions de mise à disposition des salles communales en période préélectorale et électorale, afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

Entendu l'exposé de Mme ALARY, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : pendant la durée des périodes préélectorale et électorale qui couvrent les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et allant jusqu'à la date du jour du scrutin, tout parti politique ou candidat ou liste déclarés ou

ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du Code électoral pourront disposer gratuitement et dans la limite des disponibilités existantes de la mise à disposition d'une salle municipale.

Article 2 : la demande de mise à disposition devra être adressée à la mairie au moins 15 jours avant la date prévue. La mise à disposition de la salle précitée ne pourra être accordée que si elle est compatible avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

Article 3 : la mise à disposition consentie se fera dans le respect du règlement intérieur de la salle en question. La mise en place et le rangement du matériel et mobilier utilisés seront à la charge du candidat ou du parti ayant effectué la réservation.

➤ **18 ans d'un jeune de la commune**

La commune offre la location d'une des salles à l'occasion des 18 ans d'un jeune habitant du Vignon-en-Quercy. Ce prêt sera possible une fois dans l'année moyennant une réservation et la caution habituelle de la salle réservée. La responsabilité civile d'un adulte sera exigée.

La demande de prêt devra être adressée à la mairie au moins 15 jours avant la date prévue. La mise à disposition de la salle précitée ne pourra être accordée que si elle est compatible avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

25-2022 Installation capteurs CO2 école

La maire fait part aux membres du conseil municipal des recommandations du Haut conseil de la santé publique qui recommande d'utiliser des capteurs de CO2 dans les salles de classe afin de déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local.

Dans la cadre des mesures de soutien aux collectivités, un soutien financier exceptionnel est apporté par l'État aux collectivités ayant acheté des capteurs pour équiper les écoles publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'équiper les six salles de classe de l'école de la commune par des capteurs de co2
- Autorise la maire à acheter et installer ces capteurs
- Autorise la maire à solliciter la subvention de l'État.

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

QUESTIONS DIVERSES :

Point élections

- Des consignes écrites sont données aux conseillers qui seront présents pour tenir les bureaux de vote selon le planning établi en amont.

Accueil de réfugiés Ukrainiens

Mme la Maire donne des informations sur l'accueil de deux adultes et trois enfants accueillis depuis peu, sur la commune du Vignon-en-Quercy et Saint-Michel de Bannières et sur l'urgence de scolariser les enfants.

Chantier d'élagage est en cours à Fermontès

Mme Garnier s'inquiète de l'état du bord de la route, sur une distance importante, et demande si cela va être nettoyé ou rester ainsi. Le problème a été signalé et va être réglé prochainement. Il faut préciser que l'installation de la fibre et la coupe de bois ne sont pas gérées par la même entreprise.

Mme la maire précise qu'il y a deux choses différentes :

- L'installation de la fibre que nous suivons, qui relève de sous-traitant d'Orange mais qui se fait parfois de manière anarchique
- Un élagage fait par une entreprise privée à laquelle les habitants doivent s'adresser

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.